

DEPARTEMENT DE LA
MOSELLE

COMMUNE DE
MAIZIÈRES-LÈS-
METZ

Maizières
lès-Metz 

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. ANNEXES

5.1. Servitudes

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil
Municipal de Maizières-lès-
Metz en date du 01/10/2021

APPROUVANT
le Plan Local d'Urbanisme

Le Maire
Julien Freyburger



l'Atelier des Territoires

BUREAU D'ETUDES

57000 METZ
Tel : 03.87.63.02.00



PLU APPROUVÉ

MAIZIERES-LES-METZ

Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales.	Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.	Captages d'eau de la ville de METZ, D.U.P par arrêté préfectoral du 09/02/1976, modifié le 21/02/1977.	Agence régionale de santé Grand-Est Délégation territoriale de Moselle 4 rue des messageries 57045 METZ Cedex 1
BoisForêt	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.	Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003.	Forêt communale de MAIZIERES-LES-METZ	Office National des Forêts (O.N.F.) Service départemental 1 rue Thomas Edison 57070 METZ
I1 ex CanaTM D	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz.	Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement	Arrêté DCAT/BEPE/N°2020-224 du 31 décembre 2020 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de matières dangereuses existantes exploitées par la société GRDF.	GRDF 10 viaduc Kennedy 54000 NANCY
I1 ex CanaTM D	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz.	Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement	Arrêté préfectoral du 21 octobre 2016 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel existantes, exploitées par GRTGaz.	GRT GAZ - Réseau Transport - Région NORD-EST 24, Quai Ste Catherine 54042 NANCY Cedex

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
I3	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Installations annexes : EMP-C-574330-MAIZIERES-LES-METZ-01 (DP), EMP-C-574332-MAIZIERES-LES-METZ-02 CI CEDEC COGEN).	GRTGaz-Réseau Transport Région Nord-Est Agence de Nancy 22 rue Lucien Galtier 54410 LANEUVEVILLE DEVANT NANCY Les projets liés à l'urbanisme sont à envoyer à: GRTgaz-PE Nord Est DMDTT-CTT et Urbanisme Bd de la République BP34 62232 ANNEZIN
I3	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Canalisations : DN300-1953-MONTOY FLANVILLE/ MARANGE SILVANGE (MONTOY MARANGE), PMS 46 et PMS 67,7. DN100-1995-MAIZIERES LES METZ-MAIZIERES LES METZ (CI CEDEC), PMS 67,7, DN80/23,9m, DN100/274,7m.	GRTGaz-Réseau Transport Région Nord-Est Agence de Nancy 22 rue Lucien Galtier 54410 LANEUVEVILLE DEVANT NANCY Les projets liés à l'urbanisme sont à envoyer à: GRTgaz-PE Nord Est DMDTT-CTT et Urbanisme Bd de la République BP34 62232 ANNEZIN
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Ligne 225 KV N°1 SAFE-VIGY Ligne à 2 circuits 225 KV N°1 LANDRES-VIGY et 225 KV N°1 SAFE-VIGY Ligne à 2 circuits 400 KV N°1 MOULAIN-VIGY et 400 KV N°2 MOULAIN-VIGY	RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET TSA 30007 - 8 rue de Versigny 54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à : GMR Lorraine 12 rue des Feivres 57070 METZ

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Réseau 20 KV.	ENEDIS-ERDF allée Philippe Lebon, BP 80428 57954 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Ligne 63 KV N°1 IRSID - PIQUAGE ROMBAS Poste de transformation 63 KV IRSID Ligne 63 KV N°1 MONDELANGE - SAINT JULIEN	RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET TSA 30007 - 8 rue de Versigny 54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à : GMR Lorraine 12 rue des Feivres 57070 METZ
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention des risques miniers (PPRM).	Loi n° 95-101 du 02.02.1995 et décret n° 95-1089 du 05.10.1995 qui abrogent l'article R.111.3 du Code de l'urbanisme (PPRNP). Loi du 30.03.1999 (PPRM). Articles L 562-1 et suivants du code de l'environnement.	Le Plan de Prévention du Risque naturel "Inondations" de la Vallée de la Moselle est approuvé par arrêté préfectoral du 01/12/2006. Le dossier PPR comporte un règlement, un rapport de présentation et un plan de zonage 1/5000e.	Direction Départementale des Territoires, S.R.E.C.C./Urbanisme et Prévention des Risques, 17, quai Paul Wiltzer, B.P. 31035, 57036 METZ CEDEX 01
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.	Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques.	Câbles T.R.N. n°154/07 METZ - Luxembourg et n°471/01 METZ - HAGONDANGE-THIONVILLE. Câble n°1605 LONGEVILLE-LES- METZ/ MAIZIERES-LES-METZ. Câble n° 1621 MAIZIERES-LES- METZ/ HAGONDANGE.	ORANGE UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier 7 rue Joliet BP 88007 21080 DIJON Cedex 9

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
T1	Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer. Zone en bordure de laquelle s'appliquent les serv. créées au profit du dom. Public Ferroviaire.	Loi du 15.07.1845 sur la police des chemins de fer. Article 6 du décret du 30.10.1935 modifié par la loi du 27.10.1942 (servitude de visibilité sur les voies publiques et les croisements à niveau). Notice explicative : pour le report au PLU des servitudes	Voie ferrée METZ- THIONVILLE.	SNCF - Délégation territoriale Immobilière de REIMS 20 rue André Pingat CS 70004 51096 REIMS CEDEX

5.1. PLAN DES SERVITUDES

Echelle 1 / 5000

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal de Maizières-les-Metz
en date du 01/10/2021
APPROUVANT
LE PLAN LOCAL D'URBANISME
Le Maire
Julien FREYBURGER



PLU approuvé le : 01/10/2021

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :
01/10/2021		

Le tracé des servitudes n'est donné qu'à titre indicatif sur la base des informations fournies par les gestionnaires

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2018

Légende :

- AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales
- BoisForêt - Protection des bois et forêts soumis au régime forestier
- I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz
- A titre d'information :*
- Zone des dangers très graves
- Zone des dangers graves
- Zone des dangers significatifs
- I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- Bande de servitudes (zone de vigilance)
- PPRI - Servitudes résultant du Plan de Prévention des Risques Inondations (cf Document annexé au PLU)
- PT2 - Servitudes de protection contre les obstacles
- PT3 - Servitudes relatives aux réseaux de télécommunications téléphoniques et télégraphiques
- T1 - Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer
- T7 - Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne : servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - Aéroport de Metz-Frescaty (sur l'ensemble du territoire)
- A titre d'information : parcelles faisant l'objet d'une servitude inscrite au Livre Foncier (espaces publics)
- Limite communale
- Cours d'eau et étangs

